

NATIONS UNIES

# Assemblée générale

CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels*

Cinquième Commission  
17e séance  
tenue le  
jeudi, 30 octobre 1997  
à 10 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 17e SÉANCE

Président : M. CHOWDHURY (Bangladesh)

puis : Mme DAES (Grèce)  
(Vice-Présidente)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET POUR LA PÉRIODE BIENNALE 1998-1999 (suite)

Discussion générale (suite)

POINT 133 DE L'ORDRE DU JOUR : FINANCEMENT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES AU LIBÉRIA (suite)

POINT 123 DE L'ORDRE DU JOUR : FINANCEMENT DE LA MISSION DE VÉRIFICATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA (suite)

POINT 159 DE L'ORDRE DU JOUR : FINANCEMENT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.5/52/SR.17  
18 novembre 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

97-82383 (F)



/...

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999 (suite) (A/52/6 Rev.1 (vol. I et II), A/52/7, A/52/16, A/52/278, A/52/303 et A/52/379; A/C.5/51/53)

Discussion générale (suite)

1. M. JAYANAMA (Thaïlande) indique que la délégation thaïlandaise s'associe à la déclaration, faite lors d'une séance précédente, sur le projet de budget-programme au nom du Groupe des 77 et de la Chine et note qu'il se félicite des efforts déployés par le système des Nations Unies pour réaliser des économies et améliorer le rendement. À cet égard, la délégation thaïlandaise apporte son soutien au projet du Secrétaire général de diminuer progressivement, d'au moins un tiers, la proportion des ressources du budget ordinaire affectée à l'administration et à d'autres coûts non programmatiques afin de dégager des ressources pour des programmes dans les domaines économique et social. Cependant, tout en déployant ces efforts vers un meilleur rapport coût-efficacité et un plus grand rendement, il faut s'assurer qu'il y a suffisamment de ressources pour exécuter les activités prescrites.
2. Peu de mécanismes institutionnels ont une plus grande incidence sur le fonctionnement et la direction stratégiques de l'organisation que le processus budgétaire. La délégation thaïlandaise accueille donc avec satisfaction les efforts du Secrétaire général pour présenter un budget-programme qui reflète la structure du plan à moyen terme pour la période 1998-2001; il existe désormais une corrélation plus étroite entre les programmes du plan à moyen terme, les structures du Secrétariat et les chapitres du budget-programme, ce qui permet de mieux assurer l'obligation redditionnelle incombant aux directeurs de programmes pour la mise en oeuvre des activités concernées. Le plan à moyen terme doit continuer à servir de cadre à la formulation du budget-programme.
3. Depuis 1987, l'Organisation des Nations Unies s'est pratiquement toujours trouvée dans une situation de réorganisation et de précarité financière. Le processus budgétaire tout entier en est perturbé. Du fait de cette situation, les comités d'experts et les organes intergouvernementaux concernés par le processus budgétaire ont de plus en plus de mal à s'acquitter comme il sied de leurs fonctions respectives. La délégation thaïlandaise escompte que l'approbation du budget-programme pour la période biennale 1998-1999 et l'adoption des propositions de réforme permettront à l'Organisation de sortir de cet état évolutif.
4. Dans sa résolution 51/221 B, l'Assemblée générale stipule qu'aucun changement ne peut être apporté aux méthodes d'établissement du budget, aux procédures et pratiques budgétaires établies ou aux dispositions du règlement financier sans qu'elle l'ait préalablement examiné et approuvé. En outre, il est nécessaire de remédier à une tendance de faire l'amalgame entre la documentation établie à l'intention des organes délibérants et les documents destinés au public. Les premiers doivent être étayés par des analyses et des justifications techniques; les déclarations générales et les renseignements de caractère anecdotique ne suffisent pas.

/...

5. Il est en outre nécessaire de dissiper l'impression, qui est ressentie au sein de l'Assemblée générale depuis quelques années, à savoir que le processus de prise de décision risque de pâtir des efforts déployés pour faire largement accepter les initiatives du Secrétariat à l'opinion publique. Une atmosphère de confiance doit régner entre le Secrétariat et les États Membres. Cela faciliterait la gestion du processus de réforme et de changement.
6. Afin de permettre un examen plus approfondi de l'incidence des changements budgétaires sur les programmes, il faudrait inclure des informations beaucoup plus précises sur les résultats dans les propositions présentées sous les différents chapitres du budget. Ces informations devraient être fournies pour servir de base aux futures évaluations d'exécution du budget faites par l'Assemblée générale.
7. Diminuer le montant du budget ne doit pas être une fin en soi, mais le résultat des efforts déployés pour rendre l'Organisation des Nations Unies vraiment efficace et obtenir le meilleur rendement. À cet égard, le personnel de l'organisation a besoin de recevoir une meilleure formation pour obtenir de meilleurs résultats dans l'exécution des programmes. La délégation thaïlandaise accueille donc avec satisfaction l'augmentation de 25 % des ressources allouées à la formation du personnel, mais estime que les ressources affectées à cette fonction restent insuffisantes.
8. La délégation thaïlandaise partage les préoccupations exprimées par d'autres délégations devant le nombre majoritaire de suppressions qui touchent les postes des classes de début (P-1 à P-3). À ce propos, la moyenne d'âge élevée du Secrétariat et le nombre considérable de départs en retraite prévus pour les 10 prochaines années sont des facteurs particulièrement troublants.
9. La Thaïlande prend au sérieux ses obligations vis-à-vis des Nations Unies; c'est l'un des pays peu nombreux qui ont payé intégralement leur contribution au budget ordinaire avant le 31 janvier 1997. Il n'est pas raisonnable que des États Membres approuvent des programmes, des ouvertures de crédits et des quotes-parts mais n'honorent pas les obligations juridiques internationales qu'ils ont assumées.
10. M. MOORE (Bahamas) dit que la délégation des Bahamas s'associe à la déclaration faite lors d'une séance précédente, sur le projet de budget-programme au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il exprime avec plaisir son accord avec la conclusion du Comité du programme et de la coordination selon laquelle il y a cohérence entre le projet de budget-programme, d'une part, et le plan général du budget-programme ainsi que le plan à moyen terme approuvé par les États Membres, d'autre part. Un effort louable a été fait pour tenir compte des domaines que les États Membres avaient qualifié de prioritaires. La délégation des Bahamas prend note de la déclaration du Secrétaire général selon laquelle les économies budgétaires seraient réalisées par voie de compressions de personnels, de diminution des coûts administratifs et de rationalisation des opérations. Toute mesure visant à accroître l'efficacité doit être accueillie positivement. Il importe cependant que de tels efforts n'entraient pas l'exécution des programmes ou la fourniture de services aux États Membres. Initialement, la délégation des Bahamas avait été rassurée par les assurances

/...

données par le Secrétariat selon lesquelles l'exécution des programmes et leur mise en oeuvre ne seraient pas affectées, mais des retards apparents, des reports d'activités et des réductions de services semblent prouver le contraire. Le Secrétariat devrait fournir des informations précises et pertinentes pour faire cesser ces inquiétudes.

11. Lors de la mise en oeuvre de toute mesure de réforme, il importe de maintenir une répartition géographique équitable et un équilibre des sexes. Il faut aussi continuer à recruter de nouveaux fonctionnaires. Les nouveaux venus amènent souvent avec eux des idées et des points de vue novateurs. Bien que le nombre des fonctionnaires de la région des Caraïbes n'ait pas décliné à l'occasion des réductions budgétaires en cours, les États de la région sont toujours, dans l'ensemble, sous-représentés. Le Secrétariat doit prendre des mesures pour corriger cette insuffisance. La délégation des Bahamas tient également à consigner ses préoccupations en ce qui concerne l'augmentation des crédits alloués à l'emploi de contractuels et de consultants. Il est nécessaire de procéder à une analyse approfondie avant de recourir aux services de tels personnels.

12. La délégation des Bahamas note avec satisfaction l'accroissement des ressources affectées au développement économique et social, ce qui reflète la priorité que les États Membres donnent à ce domaine. La délégation des Bahamas a l'intention de poser des questions précises concernant la mise en oeuvre des conclusions de récentes conférences mondiales. À ce propos, il est encourageant de noter que davantage de ressources ont été affectées à l'amélioration de la situation des femmes, mais, d'autre part, il est décevant de constater que des postes ont été abolis dans le département concerné. La délégation des Bahamas voudrait aussi recevoir l'assurance que les programmes concernant les stupéfiants, le crime et l'assistance technique disposent de ressources appropriées.

13. Aucun budget ou programme de réforme ne peut être exécuté efficacement si l'on ne dispose pas de fonds suffisants. Il est nécessaire que les discussions de la Cinquième Commission soient transparentes et démocratiques et qu'elles soient conduites dans un esprit de confiance mutuelle. Le Secrétariat doit fournir sans retard les informations requises. De leur côté, les États Membres doivent s'abstenir d'alourdir la tâche du Secrétariat en demandant des informations non pertinentes.

14. M. DARWISH (Égypte) note que le projet de budget-programme pour l'exercice 1998-1999 est caractérisé par un taux de croissance négatif, ce qui est un fait sans précédent. Il correspond aux propositions de réforme administrative et financière du Secrétaire général, qui auront véritablement un impact sur l'avenir de l'Organisation, d'autant plus que les arriérés dus par certains États Membres sont si considérables qu'il ne pourront qu'affecter négativement la capacité de l'Organisation d'exécuter les programmes et activités inclus dans le plan à moyen terme; on note déjà des lenteurs dans les paiements dus aux États Membres qui ont fourni des troupes et du matériel aux opérations de maintien de la paix. Les États Membres doivent s'acquitter de leur obligation juridique de payer leur contribution intégralement, avec exactitude et sans conditions. Il faut espérer que les compressions de personnel envisagées n'auront pas d'impact

/...

négalif sur l'exécution des programmes. Réduire le budget et le personnel n'est pas une fin en soi; c'est un moyen d'économiser des ressources pour les utiliser plus efficacement à l'exécution des programmes et activités de l'Organisation. L'élimination de 1 112 postes ne peut qu'alourdir la tâche des fonctionnaires qui restent malgré les redistributions de fonctions et l'introduction de technologies nouvelles. Les ressources disponibles doivent certes être utilisées sagement, mais la capacité de l'Organisation de s'acquitter de son mandat ne doit pas être mise en péril. En outre, la délégation égyptienne ne croit pas qu'obliger des personnes à travailler sous pression constitue la meilleure utilisation des ressources.

15. Alors que des postes sont éliminés, quelque 15 900 000 dollars supplémentaires sont demandés pour l'emploi d'experts et de consultants. Il n'est pas clair qu'une telle augmentation soit justifiée et la délégation égyptienne partage l'opinion du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) à savoir qu'on ne devrait faire appel à des experts ou consultants externes que lorsque les compétences requises ne sont pas disponibles à l'intérieur de l'Organisation. De même, dans les opérations de maintien de la paix, il n'est pas souhaitable d'utiliser de façon trop intensive du personnel fourni à titre gracieux. Un principe général est en jeu : il ne faut pas retirer au Secrétariat les ressources dont il a besoin pour s'acquitter de ses fonctions.

16. Le projet de budget-programme prévoit des mesures pour lutter contre le crime, mais aucune activité pour combattre le terrorisme. La délégation égyptienne considère qu'il est important de renforcer la coopération internationale contre le terrorisme et aussi contre d'autres formes de crime transnational, conformément aux dispositions du plan à moyen terme.

17. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 ne prévoit aucune ressources pour les activités de bons offices et la diplomatie préventive; la délégation égyptienne considère que cette situation est regrettable car elle accroîtra les difficultés qu'aura l'Organisation à agir rapidement en cas de conflit potentiel, le cas échéant.

18. Vingt-trois postes de fonctionnaires doivent être éliminés à l'Organe des Nations Unies chargé de la supervision de la trêve (ONUST) et le nombre des observateurs doit être diminué de 13, ce qui laissera en tout 174 observateurs. Il faut espérer que ces réductions n'auront pas d'effet négatif sur le travail accompli par l'ONUST.

19. La délégation égyptienne appuie pleinement le sous-programme 7 du programme 1 du plan à moyen terme (Question de la Palestine) jusqu'à ce que la question palestinienne soit définitivement résolue. Les réductions proposées pour l'unité administrative concernée ne sont pas justifiées. Toutes les activités proposées et incluses dans le sous-programme 7 doivent être exécutées dans leur intégralité.

20. Le transfert du financement de personnels du compte d'appui des opérations de maintien de la paix au budget ordinaire est dangereux, car il passe inaperçu dans le projet de budget-programme et pourrait être utilisé pour court-circuiter

/...

et contourner les principes et règles de base régissant les nominations de personnel dans le système des Nations Unies.

21. La technique de «budgétisation en chiffres nets» proposée risque d'introduire une instabilité financière pour les commissions et autres organes qui sont financés conjointement, comme le Corps commun d'inspection; ce qui nuirait à leur efficacité.

22. Il est essentiel de maintenir tous les postes de l'unité administrative chargée de la décolonisation. La mise en oeuvre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux reste l'un des objectifs prioritaires de l'Organisation.

23. Tout bien considéré, le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 est un document utile qui reflète bien le plan général du budget que les États Membres ont approuvé par consensus après des discussions longues et difficiles. Il faut espérer que la Commission pourra y donner suite de façon satisfaisante.

24. Mme Daes (Grèce), Vice-Présidente, prend la présidence.

25. M. WARDANA (Indonésie) indique que la délégation indonésienne s'associe à la déclaration sur le projet de budget-programme faite lors d'une séance précédente au nom du Groupe des 77 et de la Chine et dit qu'il est important de suivre les procédures de planification, de programmation et de budgétisation de l'Organisation telles qu'elles sont définies par la résolution 41/213 de l'Assemblée générale.

26. Le Secrétaire général a déclaré que le projet de budget-programme était conçu pour permettre l'exécution intégrale des programmes prescrits par les organes délibérants. La délégation indonésienne a quelques doutes quant à cette affirmation. On peut se demander si l'Organisation sera en mesure d'exécuter les programmes et activités prescrits ou de produire les résultats prévus, particulièrement dans le domaine de la coopération internationale et régionale pour le développement.

27. Le Comité du programme et de la coordination n'a pas été en mesure de recommander à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du chapitre concernant les droits de l'homme. Il importe que ce fait soit pris en compte dans la discussion des aspects relatifs aux programmes du projet de budget-programme.

28. Concernant les priorités, la délégation indonésienne continue de considérer comme valable les objectifs de l'Organisation visant à promouvoir des conditions favorables au progrès économique et social des pays en voie de développement. Tous les efforts possibles doivent être faits pour répondre aux besoins urgents de ces pays. Les réductions budgétaires ne doivent pas s'effectuer aux dépens de programmes ou activités qui ont une importance critique pour les pays en voie de développement. À cet égard, les ressources requises dans les chapitres individuels du projet de budget-programme doivent

/...

être examinées pour s'assurer qu'elles sont compatibles avec cet objectif et suffisantes pour en assurer la réalisation.

29. La délégation indonésienne demande des assurances confirmant que les mesures proposées pour réduire les effectifs ne porteront en aucune manière préjudice à la productivité et à l'exécution des programmes et activités prescrits. Il importe de maintenir une répartition géographique équitable des postes tout en tenant compte de la nécessité de répondre aux préoccupations des pays non représentés et sous-représentés. À ce propos, l'Indonésie appuie la continuation du programme de concours nationaux ainsi que l'augmentation proposée des ressources allouées à la formation.

30. La délégation indonésienne est troublée par la disproportion qui existe entre le rôle accru de l'Organisation et ses ressources limitées. L'Organisation des Nations Unies n'est que la somme des parties qui la composent. Il incombe donc aux États Membres de mettre un terme au dérapage actuel vers l'insolvabilité. La réforme ne doit pas devenir un euphémisme pour désigner des coupes sombres du budget ou une excuse utilisée par certains États Membres pour ne pas s'acquitter de leurs obligations financières.

31. M. HAHM (République de Corée) fait remarquer que les propositions de réforme du Secrétaire général sont toujours à l'étude et ne sont pas reflétées dans les propositions budgétaires. Par conséquent, il compte qu'un projet de budget révisé qui tiendrait compte des mesures de réforme proposées sera soumis aux États Membres.

32. M. Hahm note avec satisfaction que le projet de budget est conforme au plan général du budget et au plan à moyen terme. Le Secrétaire général propose un montant de 2 583 milliards de dollars, soit une réduction en termes réels de 124 millions de dollars par rapport au budget de la période biennale actuelle. Sur le nombre total de postes qui est actuellement de 10 021, il est proposé d'en retrancher 1 182 et d'en abolir 865. Tout en appuyant cette diminution, l'orateur indique qu'il partage la préoccupation du Comité consultatif quant à son impact négatif sur l'exécution des programmes. Les réductions budgétaires et les abolitions de postes ne doivent pas être une fin en soi; elles doivent renforcer l'Organisation dans sa fonction d'exécution des activités prescrites par les organes délibérants.

33. Il faut rechercher activement une productivité et une efficacité accrues en mettant en oeuvre de nouvelles technologies et un programme intégré de formation des fonctionnaires et la délégation de la République de Corée appuie la proposition d'accroître de 25 % les ressources affectées à la formation. Elle accueille aussi favorablement la proposition d'augmenter de quelque 56 millions de dollars les crédits alloués au développement économique et social.

34. Rappelant la résolution 51/226 dans laquelle l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de ne pas diminuer pour des raisons budgétaires la proportion de postes de début aux grades P-1 à P-3 et de continuer les efforts entrepris pour identifier des candidats dans les États Membres dont la représentation au Secrétariat est en dessous du point médian de la fourchette de postes souhaitables, l'orateur indique que la délégation de la République de

/...

Corée partage les préoccupations exprimées en ce qui concerne la proposition d'abolir un poste P-4 et un poste de la catégorie des services généraux dans la Section des examens et tests. Les concours nationaux jouent un rôle important en permettant d'agir sur les déséquilibres de la représentation des États Membres.

35. Le projet de budget prévoit des taux de vacance uniformes de 5 % pour les postes d'administrateur et de 2,5 % pour les postes d'agent des services généraux. Ces taux sont plus bas que taux global actuel qui est de 6,4 %. La persistance d'un pourcentage élevé de postes vacants porte préjudice à l'exécution des programmes et le Secrétaire général devrait maintenir le taux proposé afin de permettre aux directeurs de programmes d'utiliser les tableaux d'effectifs autorisés.

36. Concernant la budgétisation en chiffres nets, le Secrétaire général propose que la portion incombant aux Nations Unies du coût des activités et services financés conjointement soit reflétée en chiffres nets au chapitre des dépenses; ce changement ne représenterait pas une diminution réelle. L'orateur indique qu'il attend avec intérêt un rapport détaillé sur le concept de budgétisation en chiffres nets.

37. M. Hahm accueille favorablement la proposition d'établir un compte pour le développement financé par des économies réalisées dans les activités administratives et espère que ce compte contribuera à promouvoir une croissance économique soutenue et un développement durable, particulièrement en Afrique. Il trouve encourageantes les indications selon lesquelles les innovations technologiques et l'amélioration des méthodes de travail ont permis de simplifier les procédures du Secrétariat et de faire des économies dans l'administration. Cependant, des rapports complémentaires seraient souhaitables concernant la proposition de réduire d'un tiers les dépenses administratives.

38. Concernant la budgétisation fondée sur les résultats, il conviendrait de soumettre à l'Assemblée pour approbation un rapport détaillé donnant des justifications en faveur du changement proposé, décrivant la nouvelle méthodologie, contenant un modèle d'un tel budget et fournissant des informations sur les règles, procédures et indicateurs de performance proposés.

39. M. ELMUNTASER (Jamahiriya arabe libyenne) dit qu'il espère que le projet de budget-programme pour la période biennale 1998-1999 conduira à une exécution plus efficace des programmes et activités; cette question préoccupe particulièrement les pays en voie de développement qui subissent des effets négatifs lorsque l'exécution des programmes est retardée, comme il est arrivé parfois durant la période biennale précédente. Cette considération a une certaine importance attendu que le nouveau budget est inférieur de quelque 124 millions de dollars au précédent.

40. La délégation libyenne souhaiterait trouver dans le budget des chiffres précis concernant le nombre de fonctionnaires jugés nécessaires pour exécuter correctement les programmes et activités de l'organisation, compte tenu d'une répartition géographique équitable. Le nombre des personnels fournis à titre gracieux et occupant des postes administratifs, de direction ou affectés à des opérations de maintien de la paix devrait être minime. Il faudrait préparer un

/...



rapport d'experts indiquant le nombre actuel de ces personnels et les coûts budgétaires et extrabudgétaires connexes.

41. L'accroissement proposé des ressources affectées à l'emploi de consultants, alors que des postes du Secrétariat sont en train d'être éliminés est d'autant plus regrettable que la plupart des fonctionnaires qui occupent ces postes sont des nationaux de pays en voie de développement.

42. Dans la mesure du possible, le budget devrait inclure des ressources pour couvrir les aléas prévisibles comme les missions spéciales ou les fluctuations de taux de change, qui peuvent avoir un effet favorable ou défavorable sur l'exécution des programmes. Le budget devrait être élaboré de façon intégrée en ce qui concerne les recettes et les dépenses et le système de comptabilité analytique approuvé par l'Assemblée générale devrait être utilisé.

43. Le programme de réforme du Secrétaire général permettra à l'Organisation d'exécuter ses programmes de façon plus efficace pourvu que des États Membres ne lui refusent pas leur soutien politique et financier. Il faut espérer que ce soutien ne fera pas défaut. Le montant total des arriérés dus par les États Membres s'élève à 2 417 millions de dollars. Il est essentiel que ceux-ci honorent leurs engagements pour permettre au Secrétaire général d'exécuter les décisions et instructions des États Membres et, en particulier, de rembourser les pays, notamment les pays en voie de développement, qui fournissent des troupes et du matériel pour les opérations de maintien de la paix.

44. La Jamahiriya arabe libyenne, pour sa part, a toujours réglé ses contributions dans leur intégralité et avec exactitude et se propose de continuer à agir ainsi malgré les épreuves et les souffrances que lui fait subir depuis 1981 un État puissant qui, avec la coopération de ses alliés, profite de sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité pour imposer à la Libye une interdiction d'effectuer des transports aériens et un embargo économique qui ont causé à ce pays des pertes de plus de 23 millions de dollars à ce jour.

45. M. DEINEKO (Fédération de Russie) dit que la discussion des propositions budgétaires pour la période biennale 1998-1999 s'effectue dans des circonstances quelque peu inhabituelles, en parallèle avec des consultations informelles sur le programme de réforme du Secrétaire général, lequel est directement lié au projet de budget-programme. La Commission assume donc une responsabilité spéciale puisque ses décisions budgétaires auront sans aucun doute un impact sur l'application des initiatives pour la réforme.

46. Malgré la lourde charge de travail imposée par les opérations de réforme et de restructuration à de nombreux services du Secrétariat, les documents d'importance primordiale comme le budget doivent être soumis à l'examen des organes compétents avec exactitude.

47. Le projet de budget-programme a été élaboré en conformité avec la résolution 51/220 de l'Assemblée générale concernant le plan général du budget et avec le plan à moyen terme. Par conséquent, la délégation russe appuie en général les propositions budgétaires, ainsi que les efforts du Secrétaire général pour accroître le rapport coût-utilité, l'efficacité et la productivité

/...

des services de direction et pour rationaliser les tableaux d'effectifs du Secrétariat. L'orateur juge positives la plupart des mesures proposées dans le document A/52/303 et appuie les efforts déployés pour renforcer l'efficacité des activités de l'Organisation des Nations Unies dans tous les domaines et pour faire de l'Organisation un instrument efficient dans le monde multipolaire actuel. Il note que l'on concentre principalement l'attention sur la simplification et l'harmonisation des structures de gestion, sur des mesures visant à éviter la décentralisation des ressources et sur une concentration des efforts en vue de résoudre les problèmes qui se posent à la communauté internationale.

48. L'orateur fait remarquer qu'aucun mécanisme ne protège le budget en cas de brusques fluctuations des taux d'inflation ou de change. Bien qu'à ce jour une conjoncture favorable ait eu un effet positif sur le montant des ouvertures de crédit, la situation pourrait changer brusquement. Il souhaiterait obtenir l'opinion du Secrétariat sur les mesures qui pourraient être prises pour pallier l'impact de fluctuations des taux de change et d'inflation sur le budget. À cet égard, l'orateur prend note des assurances reçues selon lesquelles le rapport du Comité consultatif accompagnant le rapport tardif du Secrétariat sur cette question serait soumis à la Cinquième Commission avant la fin de la session ordinaire.

49. La délégation russe est préoccupée par l'orientation qui émerge clairement des nouvelles propositions et tend à bouleverser l'équilibre des tableaux d'effectifs en augmentant le nombre de postes de haut niveau. Cette tendance constitue une menace pour la structure pyramidale du Secrétariat. En outre, les abolitions de postes sont souvent accompagnées par des demandes accrues d'assistance temporaire et d'emploi de consultants. À cet égard, la résolution 51/226 de l'Assemblée générale, en particulier, devrait servir de guide au Secrétariat.

50. Il est nécessaire de respecter le Règlement financier et les règles de gestion financière lorsqu'on élabore de nouvelles propositions et pourvoit au financement des activités. À ce propos, l'orateur demande des informations sur la budgétisation fondée sur les résultats, les domaines où des économies budgétaires pourraient être réalisées et sur la conformité de ces propositions d'innovations avec le Règlement financier et les règles de gestion financière. Il aimerait également connaître l'opinion du Secrétariat sur les possibilités de fonctionnement du compte de développement.

51. M. Chowdhury (Banladesh) reprend la présidence.

52. M. ZHANG Wanhai (Chine) déclare que la délégation chinoise est en principe d'accord avec les conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination (CPC) bien qu'il n'y ait pas eu de consensus sur certains points lors de la trente-septième session du Comité. La délégation chinoise souscrit à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

53. Au cours des 10 dernières années, l'Organisation des Nations Unies a été victime de difficultés financières continuelles et le déficit prolongé de ressources financières a eu un impact majeur sur le processus budgétaire. La

/...

délégation chinoise a pris note du commentaire du Comité consultatif selon lequel le processus d'établissement, d'approbation et d'exécution du budget a été perturbé et qu'il est devenu très difficile d'appliquer les dispositions de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale et du Règlement financier, ce qui rend de plus en plus difficile pour le Comité consultatif et l'Assemblée générale de s'acquitter comme il sied de leurs fonctions respectives (A/52/7, par. 7).

54. En présentant le projet de budget-programme pour la période biennale 1998-1999, le Secrétaire général a admis que cette situation rend beaucoup plus complexe le processus budgétaire tout entier. De fait, il ne sera pas possible d'appliquer les propositions budgétaires et le plan de réforme à moins que la solvabilité de l'Organisation ne soit rétablie. Les pays concernés, particulièrement celui qui verse la contribution la plus élevée, doivent payer leurs arriérés immédiatement, dans leur intégralité et sans conditions.

55. L'orateur partage les préoccupations du Comité consultatif en ce qui concerne les changements intervenus dans le processus d'élaboration et de revue du budget. La préparation du budget devrait s'effectuer en assignant des coûts aux programmes prescrits et en se référant au plan général du budget. Il y a toujours eu trois étapes : la planification, la programmation et la budgétisation; ce processus a soutenu l'épreuve du temps et ne doit pas être changé. Il faut continuer à appliquer les dispositions de la résolution 41/213 et respecter pleinement le rôle du CPC. La procédure de préparation du budget sera inévitablement affectée par les propositions de réforme; l'orateur espère que ces propositions mettront fin à la confusion qui existe dans la préparation du budget.

56. Le montant de 2 583 milliards de dollars proposé pour la période biennale 1998-1999 est inférieur au montant approuvé pour la période biennale actuelle et les effectifs ont été considérablement réduits. Bien qu'il accueille favorablement une plus grande efficacité et une diminution des dépenses, l'orateur rappelle que l'Assemblée générale a indiqué très clairement que les réductions ne doivent pas porter préjudice à l'exécution intégrale des programmes prescrits. Notant le commentaire selon lequel on a dû réduire la portée de certaines des activités programmées ou on ne les a pas exécutées dans les délais prévus (A/C.5/51/53, par. 10), il espère que les réductions de ressources proposées ne compromettent pas l'exécution intégrale de toutes les activités prescrites pour 1998-1999. En outre, le financement du budget-programme, une fois approuvé, doit être assuré.

57. Le Secrétaire général a déclaré que le nombre total de postes nécessaires pour la période biennale à venir serait ramené à 8 839. Pourtant, dans le document A/52/303 (par. 5), il est indiqué que le nombre révisé de postes proposés est de 8 695. Il est également noté dans ce document que le nombre de postes approuvés pour 1996-1997 était de 10 012; ce chiffre est différent du chiffre de 10 021 fourni au Président de l'Assemblée générale en mars. L'orateur souhaite obtenir des éclaircissements à propos de ces divergences.

58. M. KURIEN (Inde) dit que la délégation indienne souscrit à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Elle appuie les efforts visant à

/...

accroître l'efficacité administrative et limiter les dépenses, et à établir ces tâches comme les objectifs principaux qui doivent guider l'Organisation vers le 21<sup>e</sup> siècle. Il faut utiliser les fonds disponibles de façon efficace. S'il était possible d'exécuter les programmes prescrits plus efficacement et à moindre coût, ce serait à l'avantage de tous. Cependant, il est essentiel de ne pas perdre de vue que le but est de renforcer l'Organisation des Nations Unies; la réduction des coûts ne peut devenir une fin en soi.

59. La nécessité de réformer l'Organisation est de plus en plus largement reconnue. En même temps, certains États ne veulent pas honorer leurs engagements financiers afin de permettre à l'organisation de poursuivre cet objectif de réforme. Dans certains cas, les structures ont déjà fait l'objet de réformes et des ressources sont nécessaires pour consolider les résultats. Pourtant, on continue d'exiger des réductions de coûts supplémentaires. Il faut trouver un équilibre entre réduire les coûts et fournir des ressources, ce qui est important pour tous les États Membres, car on peut ainsi renforcer le rôle que joue l'Organisation pour promouvoir le développement et maintenir la paix et la sécurité. Le Secrétariat doit certes faire preuve de la plus grande austérité financière, mais lorsque davantage de ressources sont nécessaires pour exécuter les programmes prescrits, ces ressources doivent être fournies. Il faut aussi régler la question connexe du financement, dans les budgets suivants, des activités remises ou ajournées.

60. L'orateur prend note de la diminution prévue du projet de budget pour 1998-1999 d'un montant de 123,9 millions de dollars. À cet égard, il faut répondre aux questions soulevées par le Comité consultatif (A/52/7, par. 30). De même, en ce qui concerne les compressions de personnel et le taux de vacance de postes, il faut traiter les aspects du problème soulevés par le Comité consultatif (A/52/7, par. 57) afin d'apaiser les doutes sur le fondement logique des propositions en question. L'orateur partage l'avis du Comité consultatif selon lequel le maintien d'un taux de vacance élevé entrave sérieusement l'exécution des programmes prescrits.

61. M. MADDENS (Belgique), parlant au nom de l'Union européenne et de la Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie, ainsi que le Lichtenstein qui s'associent à son intervention, déclare que l'approbation du budget implique la définition et la mise à disposition des ressources nécessaires à l'exécution des mandats et programmes de l'Organisation. Elle implique donc le paiement intégral, prompt et inconditionnel de leurs contributions par les États Membres. La gestion du budget requiert une relation de confiance entre les États Membres et le Secrétariat. Le Secrétaire général doit inclure dans le budget des ressources suffisantes pour exécuter les activités autorisées, ces activités doivent être exécutées sans que l'Assemblée gère chaque détail et les ressources doivent être employées de façon efficace. C'est dans ce climat de confiance que les États Membres doivent négocier le budget. À l'avenir, la présentation du budget sur la base des coûts effectifs devrait renforcer ces rapports de confiance, de même que la budgétisation fondée sur les résultats devrait réduire au minimum la gestion détaillée des activités de l'Organisation par la Commission.

/...

62. Le programme de réformes présenté par le Secrétaire général affectera les discussions puisque la Commission ne dispose pas de toutes les informations requises pour adopter le budget, y compris les réformes, avant la fin de l'année; cette situation a été soulignée par la Présidence de l'Union européenne au cours des discussions informelles. Remettre à plus tard les décisions ne constitue pas une option viable ou acceptable.

63. L'Union européenne a déjà exprimé à diverses occasions son soutien – soutien qui n'est ni aveugle ni absolu – à l'égard des propositions du Secrétaire général. Le programme de réformes constitue un test du nouveau climat qu'il est nécessaire d'établir entre le Secrétaire général et les États Membres. L'Union européenne abordera donc cet exercice avec un esprit constructif et espère que l'adoption du budget suivra son cours dans la plus grande transparence possible.

64. Puisque le Secrétaire général a respecté le niveau de ressources autorisé en 1996 dans le cadre du plan général du budget, l'Union européenne est en mesure d'accepter un montant de 2 583 milliards de dollars pour la période biennale 1998-1999. Il aurait été utile que le CCQAB soumette ses recommandations au début de la discussion, au lieu d'attendre d'être en mesure de faire des commentaires sur les propositions de réforme figurant dans le document A/52/303. Il faut espérer que ces recommandations seront présentées sans retard inutile; le montant des ressources approuvées dépendra évidemment de la réévaluation des coûts dont le budget doit faire l'objet.

65. Lorsque la résolution 51/220 concernant le plan général du budget et la résolution 51/219 relative au plan à moyen terme pour la période 1998-2001 ont été adoptées par consensus, l'Union européenne s'est prononcée sur les secteurs prioritaires du budget qui est maintenant à l'examen. Il est décevant de constater une fois encore que la part du budget consacrée à un certain nombre de secteurs prioritaire semble restreinte. Certaines activités essentielles, en particulier les droits de l'homme, les affaires humanitaires et l'appui administratif au maintien de la paix, sont en fait encore financées par des ressources extrabudgétaires.

66. À divers endroits, ce projet de budget-programme exclut certains éléments, ce qui rend difficile une comparaison avec le budget précédent. La question de la budgétisation en montants nets devra être traitée durant les consultations informelles. Certaines fonctions d'appui pour les opérations de maintien de la paix sont financées par le compte d'appui et non par le budget ordinaire; ce sont en effet les fonctions d'appui temporaires, financées par le compte d'appui qui devraient suivre la tendance des opérations de maintien de la paix, tandis que les fonctions permanentes, financées par le budget ordinaire, devraient être maintenues. En ce qui concerne les modalités de financement des missions spéciales approuvées en 1996 dans le cadre du plan général du budget, l'Union européenne a indiqué, au cours d'une séance précédente, qu'il s'agissait d'un problème difficile : entre des mises en recouvrement spéculatives au début d'une période financière et une obligation pour le Secrétariat d'absorber des montants potentiellement très importants au titre de nouvelles activités prescrites, il doit y avoir un juste milieu qui permette de s'assurer que les fonds approuvés pour de nouvelles activités prescrites sont bien utilisés pour ces activités.

/...

L'absorption de nouvelles dépenses dans une enveloppe budgétaire réduite ne sera pas facile. Les commentaires du Comité consultatif sur ce sujet sont attendus avec impatience.

67. L'Union européenne accueille favorablement l'accent mis dans les propositions de réforme sur la réduction des dépenses administratives au profit du nouveau compte pour le développement – un concept qui demande à être raffiné. L'Union européenne appuiera toute intensification de la recherche d'économies internes et le transfert des ressources ainsi générées vers des activités de développement. Elle se félicite également de l'importance accordée aux nouvelles technologies d'information, ce qui devrait éventuellement conduire à des économies considérables.

68. Dans ses propositions de réforme, le Secrétaire général indique qu'au moins 4 500 fonctionnaires partiront en retraite au cours de la prochaine décennie. Il considère ce phénomène comme une occasion de rajeunir l'Organisation, ce qui est louable. Cependant, le CCQAB a fait observer que le niveau moyen des postes augmente par rapport au nombre total de postes tandis que les pourcentages au bas de l'échelle diminuent. Il semble également que les réductions proposées touchent principalement les postes inférieurs au grade P-4, dans lesquels le recrutement des jeunes devrait précisément se faire. Le Secrétaire général voudra peut-être appeler l'attention de le Groupe d'étude sur la gestion des ressources humaines sur cette contradiction.

69. L'Union européenne appuie les propositions visant à accroître les activités de formation du personnel et à prévoir une augmentation des ressources, prévues à cet effet. Elle se félicite aussi de l'intention de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes dans le cadre du Programme d'action de la Conférence de Beijing et d'autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Les discussions au sein de la Commission seront difficiles et pourraient modifier en profondeur le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies. Comme l'a dit le Secrétaire général, la réforme devrait rechercher les moyens qui permettraient à l'Organisation de relever, tout en ayant davantage le souci de l'efficacité et de l'économie, les défis qui l'attendent. La Commission fait donc face à une énorme responsabilité.

70. M. MIHUT (Roumanie) dit que le projet de budget-programme illustre les efforts du Secrétaire général pour obtenir un montant suffisant de ressources et pour les affecter aux domaines prioritaires. On a entrepris sérieusement de réduire les coûts administratifs, de rationaliser les programmes de travail, de réorganiser les structures et de redistribuer les responsabilités. La réduction de 124 millions de dollars caractérisant le budget pour la prochaine période biennale constitue un progrès sur la voie d'un renforcement de l'efficacité financière et administrative de l'Organisation. Pour le moment, la délégation roumaine considère que les propositions budgétaires ont seulement une valeur indicative en ce qui concerne l'affectation des ressources aux différents chapitres du budget.

71. Cette manière d'aborder la question met davantage en lumière le lien qui existe entre le budget et la réforme. Il est évident, par exemple, que la réforme n'est pas seulement un exercice de réduction des coûts mais un processus

/...

complexe visant à établir les conditions nécessaires au fonctionnement normal de l'Organisation. Dans ce contexte, le budget doit devenir un outil pour introduire des améliorations et promouvoir l'application des dispositions de la résolution 41/213 concernant l'exécution des programmes approuvés. Le montant total des ressources diminue mais les économies nettes réalisées constituent le dividende de la réforme et seront affectées aux activités de développement économique et social. Il faut espérer que la coopération régionale pour le développement recevra une partie importante de ce dividende. Le concept de budgétisation en chiffres nets est bienvenu, car il est logique de n'inclure dans le budget ordinaire que la part de l'Organisation des Nations Unies de dépenses financées par plusieurs organisations.

72. D'une façon générale, il semble que le Comité consultatif a une opinion positive du projet de budget-programme. Cette perception est confirmée par l'absence de référence à de possibles réductions dans la déclaration liminaire de son Président, ce qui illustre le réalisme des propositions du Secrétaire général.

73. M. WILMOT (Ghana) dit que la délégation du Ghana s'associe avec les déclarations faites au nom du Groupe des 77 et de la Chine sur ce point de l'ordre du jour et sur l'impact des mesures d'économie sur l'exécution des programmes et activités prescrits (A/C.5/51/53). Il félicite aussi le Secrétaire général des efforts qu'il déploie pour réformer l'Organisation des Nations Unies.

74. La croissance négative nominale du projet de budget-programme par rapport au budget de la période biennale actuelle que représentent les propositions pour la prochaine période biennale est bienvenue, mais une simple réduction ne constituerait une réussite que si elle concrétisait l'efficacité requise pour aborder les tâches à venir. Les réductions ont été obtenues par des diminutions de frais généraux mais le rapport sur l'impact des mesures d'économie indique qu'elles ont affecté la capacité du Secrétariat de préparer des rapports sur les enjeux globaux de même, par exemple, que l'exécution d'activités concernant le développement du commerce et des infrastructures, activités qui ont une importance cruciale pour les pays en voie de développement.

75. La délégation ghanéenne partage l'opinion du CCQAB selon laquelle le maintien d'un taux de vacance élevé entrave l'exécution des programmes prescrits et les compressions de personnel proposées doivent faire l'objet de justifications. Le Secrétaire général propose de réduire le nombre total des postes à 8 695. Il doit faire en sorte que cette réduction ne porte pas préjudice à l'exécution des programmes prescrits. Des éclaircissements sur la praticabilité des taux de vacances proposés pour la catégorie des administrateurs et celle des généraux et sur leur impact à l'égard des programmes prescrits seraient bienvenus. Étant donné que les fonctionnaires devront faire face à une charge de travail additionnelle, les propositions du Secrétaire général pour accroître les activités de formation sont justifiées.

76. La proposition d'augmenter de quelque 56 millions de dollars le montant net des crédits alloués aux programmes de développement économique et social mérite d'être soutenue. Il en va de même de l'importance accrue accordée aux

/...

besoins spéciaux de l'Afrique, des pays les moins développés et des petites îles en voie de développement.

77. Les ressources proposées pour le Département de opérations de maintien de la paix ne sont pas suffisantes pour répondre aux besoins du programme, ce qui explique en partie le recours excessif au personnel fourni à titre gracieux. Il faut étudier sérieusement les besoins en personnel du Département, compte tenu des dispositions de la résolution 51/243 concernant le retrait progressif des personnels fournis à titre gracieux.

78. Le concept de budgétisation en chiffres nets peut avoir quelques avantages mais la délégation ghanéenne attache davantage d'importance à la procédure budgétaire établie. Elle attache du prix à la transparence en matière budgétaire et s'associe donc à l'opinion du Comité consultatif selon laquelle on devrait garder le statu quo jusqu'à ce qu'une décision soit prise par l'Assemblée générale sur le concept de budgétisation en chiffres nets.

79. Le Comité consultatif a de nouveau soulevé la question de l'accroissement des demandes de vérifications indépendantes et d'examens de gestion. Étant donné que les vérificateurs des comptes de l'Organisation des Nations Unies jouent un rôle vital dans l'amélioration de la gestion financière de l'Organisation, la délégation du Ghana appuie fermement l'opinion du Comité consultatif selon laquelle le Règlement financier et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale doivent être respectées par tous les États Membres et par le Secrétariat. À ce propos, l'orateur fait observer que certains états financiers concernant 1996 n'ont pas encore été soumis au Comité des Commissaires aux comptes, comme il est de règle; ces états devraient être fournis aussitôt que possible afin de faciliter une analyse plus complète du budget. Le Secrétariat devrait également présenter des prévisions de dépenses concernant la période biennale actuelle, comme il est prévu par la résolution 48/228.

80. Il est regrettable que le problème durable des soumissions tardives de documents a de nouveau contraint le Comité consultatif à rééchelonner ses réunions. Le Secrétariat doit être tenu strictement responsable concernant l'exactitude de la soumission des documents.

81. Alors que la Commission aborde le processus d'approbation du budget de l'Organisation, tous les États Membres doivent s'engager à s'acquitter de leurs obligations aux termes de la Charte en payant leurs contributions intégralement, exactement et inconditionnellement.

82. M. SKLAR (États-Unis d'Amérique) dit que, d'une façon générale, la délégation des États-Unis souscrit aux aspects principaux du projet de budget-programme, qui constitue une nouvelle étape sur la voie d'une régénération visant à faire des Nations Unies une Organisation capable de mieux accomplir sa mission et de réaliser les objectifs établis par les États Membres avec des ressources limitées. Elle appuie aussi la réorganisation et la redistribution de responsabilités proposées par le Secrétaire général et espère que l'Assemblée générale achèvera bientôt ses discussions informelles sur les mesures que le Secrétaire général peut exécuter de sa propre autorité et prendra ensuite des décisions sur ses recommandations.

/...



83. Le projet de budget-programme reflète correctement les priorités établies dans le plan à moyen terme pour la période 1998-2001. La délégation des États-Unis prend note en particulier de la proposition de renforcer les activités de développement et de financer les coûts additionnels avec des économies sur les frais généraux administratifs. La délégation des États-Unis appuie le redéploiement des ressources économisées à des activités de développement, cependant elle attend davantage d'informations sur la façon dont fonctionnera le nouveau Bureau pour le financement du développement. Il faut établir des critères clairs et acceptables pour le retrait de fonds du compte pour le développement. Il convient de noter que le pourcentage de ressources du projet de budget réservées aux activités de développement augmente bien que le montant de l'ensemble du budget reste à son niveau actuel ou proche de celui-ci. Cette constatation ainsi que le principe stratégique inclus dans le budget et selon lequel les économies administratives seront redéployées à ces activités de développement devraient dissiper la crainte que les économies soient réalisées aux dépens des programmes de développement.

84. Abordant des aspects précis du projet de budget-programme, l'orateur dit que la délégation des États-Unis est préoccupée que celui-ci ne contienne pas de ressources pour les missions spéciales. Bien que les procédures actuelles permettent d'approuver des crédits additionnels durant la période biennale, ces additions pourraient provoquer un dépassement du montant du projet de budget, à moins que des réductions de coûts équivalentes ne soient adoptées concurremment. La délégation des États-Unis ne serait pas en mesure d'appuyer des additions au budget qui ne seraient pas compensées par des réductions correspondantes, des économies identifiées ou des fonds disponibles du fait de réévaluations de coûts favorables.

85. La délégation des États-Unis appuie la proposition du Secrétaire général concernant l'introduction d'une politique de budgétisation en chiffres nets. Cette méthode, qui donne plus de clarté et de fiabilité à la planification financière des États Membres constitue un mécanisme adéquat pour une organisation comme les Nations Unies. Cependant, comme la budgétisation en chiffres nets n'a pas été utilisée précédemment, il faut être très prudent lorsque l'on fait des comparaisons. Les prévisions réévaluées qui seront probablement d'un montant de 2 533 milliards de dollars constituent un plafond absolu pour les dépenses durant la période biennale; il ne doit pas être dépassé. Si la réévaluation n'aboutissait pas à ce chiffre, la délégation des États-Unis demanderait que l'on identifie des économies ou des réductions de programmes permettant d'atteindre cet objectif essentiel. L'établissement d'un plafond pour la période biennale représente une réforme cruciale qui garantira que le budget pour la période biennale ne sera pas amendé chaque année du fait de réévaluations et de l'établissement de nouveaux programmes et activités, ce qui permettra aux États Membres d'évaluer de façon fiable leurs besoins financiers nationaux. Le Gouvernement des États-Unis considère que le budget établi pour la période biennale constitue un plafond pour les dépenses et une limite pour le calcul des contributions des États Membres.

86. La délégation des États-Unis est consciente des critiques que suscitent ses arriérés vis-à-vis de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales et souhaite régler ce problème afin de concentrer

/...

ses efforts sur le travail de fond de l'organisation. Cependant, pour que le Gouvernement des États-Unis paie ses arriérés et reste à jour quant au règlement de ses nouvelles contributions, les États Membres doivent se mettre d'accord sur la maîtrise du budget et sur un nouveau barème des contributions. La délégation des États-Unis déplorerait le préjudice que causerait aux rapports entre les États-Unis et les Nations Unies un échec collectif quant à la résolution de ces questions.

87. L'orateur appuie la proposition visant à créer 39 postes pour le programme du Système intégré d'information pour la gestion (SIG) et il est fermement convaincu que le Secrétariat doit saisir toutes les occasions d'améliorer l'efficacité et le rendement en utilisant les technologies de l'électronique. Lorsque des postes nécessaires sont considérés comme des emplois à plein temps et de longue durée, ils doivent être inscrits au répertoire des postes.

88. La délégation de États-Unis appuie également la proposition du Secrétaire général de supprimer environ 1 000 postes dans le projet de budget pour la période biennale 1998-1999, mais souhaiterait recevoir des éclaircissements supplémentaires à ce sujet. Elle félicite tous les directeurs de programmes et leurs collègues qui ont pu réaliser les économies prescrites dans le budget actuel tout en s'assurant que les activités importantes étaient exécutées. Il pourrait cependant être utile de revoir le chapitre du budget concernant le programme ordinaire de coopération technique. Celui-ci pourrait offrir des occasions d'économiser des ressources qui pourraient être redéployées vers des activités de plus grande valeur comme les activités de développement.

89. La délégation des États-Unis prend note du projet de budget pour le Bureau des services de contrôle interne et compte que les ressources proposées seront suffisantes pour permettre au Bureau d'exécuter toutes les activités qui lui sont prescrites.

90. Concernant les chapitres individuels du budget, la délégation des États-Unis appuie les projet du Secrétaire général de diminuer d'un tiers la proportion des ressources du budget ordinaire consacrées à l'administration et à d'autres activités qui ne dérivent pas des programmes. Le Secrétariat devrait instaurer un système de comptabilité analytique qui permettrait de déterminer et d'affecter correctement les frais généraux.

91. L'administration publique est d'autant plus efficace qu'elle est ouverte, transparente et divulgue toutes les données. Il serait possible d'accomplir des progrès sérieux à cet égard dans les documents budgétaires soumis à l'examen de la Commission. Il devrait être possible de considérer un élément de programme et d'identifier rapidement et facilement son coût intégral, y compris les coûts directs de personnel, le coût des services d'appui au programme, les frais généraux du département où se trouve le programme, la contribution des services d'appui communs et la proportion exacte de frais généraux provenant d'activités globales de l'Organisation. La délégation des États-Unis se réjouit à la perspective de collaborer avec le Secrétariat pour parvenir à de telles améliorations de la documentation.

/...

92. La délégation des États-Unis apprécie le travail du Comité consultatif, mais elle est déçue par certaines de ses analyses et par son manque général de clarté. Elle se demande par exemple pourquoi le Comité consultatif a décidé d'analyser et de commenter une impression selon laquelle le processus de prise de décisions risque de pâtir des efforts déployés pour faire accepter les initiatives du Secrétariat. De telles déclarations ne s'inscrivent pas dans le mandat du Comité consultatif. L'orateur espère que les rapports à venir de cet organe contiendront moins de déclarations de nature politique et davantage d'analyses techniques contenant des exemples précis pour appuyer ses conclusions et recommandations. Le Comité consultatif consacre trop de temps à examiner les changements introduits dans le budget par rapport aux périodes précédentes et n'analyse pas suffisamment la base de ressources affectée au programme et la façon dont ces ressources contribuent à la réalisation des objectifs de l'Organisation. Le Secrétaire général, les organes de contrôle, la Cinquième Commission, et le Comité consultatif devraient envisager, dans les années à venir, de combiner le concept proposé de budgétisation fondée sur les résultats et des clauses coupe-rets limitant la continuation des programmes, avec une analyse, fondée sur l'établissement du budget sur la base zéro, de l'ensemble des programmes de l'Organisation, pour faire en sorte que les ressources soient affectées à des programmes de valeur maximale et que les programmes et activités obsolètes soient éliminés.

93. Mme BASHIR (Soudan) dit que l'on ne peut juger si l'utilisation des ressources dans le projet de budget-programme est judicieuse que si la prochaine période biennale pouvait être comparée de façon significative aux précédentes. Il faudrait effectuer une étude intégrée, en se servant de critères appropriés, pour déterminer l'impact des réductions budgétaires et des compressions de personnel sur l'exécution des programmes. Le moral du personnel est, sans aucun doute, un facteur à prendre en considération. Il faut trouver un équilibre : les efforts pour réduire les dépenses ne doivent pas prendre le pas sur la réalisation des buts de l'Organisation. Plus précisément, si les réductions de ressources incluses dans le rapport du Comité consultatif étaient maintenues, cela signifierait la fin des efforts pour combattre la désertification; des pays africains pauvres et éprouvés par la sécheresse devraient faire face à leur problème sans assistance. Les activités visant à améliorer la situation des femmes, un autre domaine d'importance vitale, seraient également réduites. Il faut aborder avec prudence le concept d'une plus étroite collaboration avec les organisations non gouvernementales car celle-ci pourrait entraîner le gaspillage de maigres ressources, par exemple, en dépenses administratives. Dans un souci d'efficacité, il faudrait utiliser les ressources disponibles de façon focalisée plutôt que de procéder par saupoudrage. En dernière analyse, la crise financière de l'Organisation ne sera résolue que quand tous les États Membres paieront leur contribution. Tout État Membre qui refuse de le faire devrait être pénalisé et ne devrait certainement pas jouir de droits spéciaux dont les autres États ne disposent pas.

94. M. HALBWACHS (Contrôleur) note que durant les discussions, la faisabilité d'exécuter les activités prescrites par les organes délibérants avec des ressources budgétaires réduites a fait l'objet de divers commentaires. Les propositions budgétaires du Secrétaire général pour la prochaine période biennale sont inférieures aux ressources approuvées pour la période biennale

/...

1996-1997, mais elles respectent la nécessité d'exécuter les programmes prescrits. Une réduction des ressources a nécessairement pour conséquence des compressions de personnel puisque les coûts de personnel constituent une portion substantielle du budget de l'Organisation. Les propositions budgétaires présentées ont été revues par les organes compétents et le Secrétariat est convaincu que le programme de travail de l'Organisation pourra être accompli.

95. L'utilisation du concept de budgétisation en chiffres nets pour un certain nombre d'organes des Nations Unies, y compris le Corps commun d'inspection et la Commission de la fonction publique internationale, a suscité des préoccupations. Cette pratique n'est cependant pas nouvelle dans le système des Nations Unies et ne devrait pas provoquer d'inquiétude puisque l'Assemblée générale garde toujours l'autorité d'approuver le budget des organes financés conjointement. La nouveauté, c'est que seule la portion du coût financée par les Nations Unies apparaîtra dans le budget. Un document sera publié sur ce sujet afin de dissiper toutes les appréhensions.

96. Concernant le taux de vacance, il faut savoir que ce taux est un outil pour établir les coûts budgétaires. Les vacances sont inévitables dans une organisation aussi grande que l'Organisation des Nations Unies et le taux pris en compte dans le budget est fondé sur une analyse statistique des mouvements observés, effectuée par le Secrétariat. Le problème vient de ce que l'Assemblée générale a établi arbitrairement un taux plus élevé que le taux indiqué par les statistiques. Le Secrétariat a donc dû prendre des mesures pour diminuer le nombre de fonctionnaires. Le taux de vacances n'est certainement pas utilisé pour contenir le montant des dépenses.

97. À propos du processus d'approbation du budget, de nombreuses délégations ont exprimé l'espoir que l'expérience du processus d'approbation du budget pour la période biennale 1996-1997 ne se répéterait pas. Le Secrétariat, lui aussi, espère que la situation reviendra à la normale afin qu'il puisse tirer le meilleur résultat de ses efforts et éviter de dépenser du temps et des ressources pour faire face à des situations provoquées par une situation financière instable.

98. M. SULAIMAN (République arabe syrienne) accueille avec satisfaction les commentaires du Contrôleur. Il espère cependant qu'il recevra ultérieurement des réponses écrites aux questions précises posées par la délégation syrienne.

99. Le PRÉSIDENT dit que des réponses écrites aux questions posées seront fournies en temps utile.

POINT 133 DE L'ORDRE DU JOUR : FINANCEMENT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES AU LIBÉRIA (suite)

Projet de décision A/C.5/52/L.5

100. M. MAZEMO (Zimbabwe) présente le projet de décision A/C.5/52/L.5, appelle l'attention des délégations sur les paragraphes 2 et 3 et exprime l'espoir que le projet de décision pourra être adopté sans vote.

/...

101. Le projet de décision A/C.5/52/L.5 est adopté.

POINT DE L'ORDRE DU JOUR 123 : FINANCEMENT DE LA MISSION DE VÉRIFICATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA (suite)

POINT 159 DE L'ORDRE DU JOUR : FINANCEMENT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA (suite)

Projet de résolution A/C.5/52/L.6

102. Mme EMERSON (Portugal) présente le projet de résolution A/C.5/52/L.6 et appelle l'attention des délégations sur un certain nombre de révisions qui ont été acceptées pendant les consultations informelles. Le projet de résolution est présenté au titre des deux points de l'ordre du jour considérés, à savoir les points 123 et 159. Au paragraphe 2 les mots «une charge» doivent être remplacés par les mots «des charges». Il faut insérer entre les paragraphes 7 et 8 du dispositif un nouveau paragraphe qui se lit comme suit :

«Prie le Secrétaire général, afin de réduire le coût de l'emploi d'agents des services généraux, de prendre les mesures voulues pour recruter localement les agents des services généraux nécessaires à la Mission d'observation, en tenant compte des conditions requises pour ces postes et de lui rendre compte à ce sujet.»

Enfin, il faut modifier comme suit la première partie du paragraphe 8 :

«Prie en outre le Secrétaire général de charger le Bureau des services de contrôle interne de lui présenter un rapport sur ses conclusions relatives aux procédures d'achat de la Mission de vérification...»

103. Mme Emerson espère que le projet de résolution pourra être adopté sans procéder à un vote.

104. M. BOND (États-Unis d'Amérique) dit qu'il attend toujours une réponse du Département des opérations de maintien de la paix à la question qu'il a posée précédemment concernant une somme de 20 millions de dollars réclamée pour des dépenses relatives au transport aérien. Ce retard n'affecte pas, cependant, l'appui de la délégation de États-Unis au projet de résolution présenté.

105. Le projet de résolution A/C.5/L.6, tel qu'il a été amendé oralement, est adopté.

106. M. KUNTZLE (Allemagne), expliquant la position de la délégation allemande, dit que celle-ci s'est jointe au consensus avec certaines réserves. Il est bien connu que le montant de chaque budget pour les opérations de maintien de la paix ne sera pas complètement couvert par les contributions des États Membres, puisqu'un État Membre a annoncé son intention de réduire sa contribution au budget des opérations de maintien de la paix au montant qu'il juge approprié. Cette décision unilatérale aggraverait encore la situation financière déjà

/...

précaire de l'Organisation et, à long terme, mettra en péril l'exécution de toutes les opérations de maintien de la paix. La délégation allemande n'accepte pas que d'autres États Membres ne paient pas leur contribution ou que l'on change sa part réelle dans le barème actuel des quotes-parts.

La séance est levée à 13 h 10.